

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 novembre 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 01
décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 19
novembre 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER,
Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric
VALOIS, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON,
Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Camille EL-
BATAL, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU,
Coralie TRACQ, Guillaume MAILLET

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Stéphane GONZALEZ, Laurent
DURIEUX à Bruno DANDOY, Camille EL-BATAL à Laure
LAURENT, Sonia MONFORT à Jacky BÉJEAN, Caroline
VARGIOLU à David HORNUS, Coralie TRACQ à Ikrame
TOURI, Guillaume MAILLET à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 /
2025 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Délibération : 11-2025-126

Transmis en préfecture le : 01/12/2025

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

La présente délibération vise à ajuster les crédits votés lors du budget primitif, puis du budget supplémentaire.

Cette décision modificative, qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement, ne modifie pas l'autofinancement prévisionnel.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Suite au passage en M57 et à la mise en application du prorata temporis, il est nécessaire d'ajuster les crédits relatifs aux amortissements des immobilisations et des subventions transférables (+100k€ au chapitre 042).

Il est nécessaire de procéder à l'ajustement des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (+135k€ au chapitre 65), notamment du fait d'une diminution de la vacance de postes dans les résidences personnes âgées.

Il est nécessaire de procéder à l'ajustement de l'équilibre par une baisse de crédits (chapitre 011 et chapitre 014) liée à des apurements de charges 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Suite au passage en M57 et à la mise en application du prorata temporis, il est nécessaire d'ajuster les crédits relatifs aux amortissements des immobilisations et des subventions transférables (+5k€ au chapitre 042).

Malgré une augmentation de l'enveloppe nationale de la DGF de 150 millions d'euros, la DGF de la commune diminue à nouveau en 2025 du fait de l'application des règles d'écrêtement. La présente décision modificative tient donc compte d'une DGF notifiée pour l'année 2025 de 566 k€, inférieure de 91 k€ (-14%) au montant perçu en 2024 et budgété en 2025.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont augmentés de +50 k€ au regard des montants perçus sur les 9 premiers mois de l'année 2025, ce qui s'explique par la reprise du marché immobilier constatée depuis le début de l'année (sans revenir toutefois au niveau des DMTO 2022).

Les autres ajustements des recettes au vu des réalisations de l'exercice sont les suivants :

- Avoirs et régularisations 2024 : +105k€
- Dotation de solidarité communautaire (DSC) : +19k€
- Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : +7k€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Suite au passage en M57 et à la mise en application du prorata temporis, il est nécessaire d'ajuster les crédits relatifs aux amortissements des immobilisations et des subventions transférables (+5k€ au chapitre 040).

Ajustement des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (+1 105k€ au chapitre 204), principalement pour financer le projet d'acquisition de la Résidence personnes âgées Les Oliviers par le CCAS conformément à la convention qui le lie avec GLH et qui arrive à échéance fin 2025.

Ajustement des crédits de paiement des AP/CP

- Escalier Pierrette Morel (ex-CSCB) : - 5 k€
- Rénovation du groupe scolaire Mouton : -50k€ relatif au décalage de paiement des études de maîtrise d'oeuvre

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Suite au passage en M57 et à la mise en application du prorata temporis, il est nécessaire d'ajuster les crédits relatifs aux amortissements des immobilisations et des subventions transférables (+100k€ au chapitre 040).

Ajustement et inscription de subventions d'investissement non-prévues au budget initialement (+178k€ pour le Parc du Vallon de Saint-Genis-Laval, +244k€ au titre de la subvention DSIL pour la rénovation de la crèche Pom' Cerise et de la salle multifonctionnelle).

Ajustement suite à l'allongement du temps de traitement administratif des cessions immobilières prévues (-600k€ au chapitre 024) qui seront réalisées in fine en 2026.

Ajustement du montant de FCTVA réellement perçu au titre des investissements réalisés en 2025 (+117k€).

Ajustement du montant de l'emprunt envisagé (+1 000k€ au chapitre 16) compte tenu du projet d'acquisition de la Résidence autonomie Les Oliviers par le CCAS et de la subvention d'équilibre à verser.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°02-2025-010 du 06 février 2025 relative au budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°04-2025-045 du 08 avril 2025 relative au budget supplémentaire 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission n°4 « Finances, affaires générales, développement économique, ressources humaines et numérique » du 18 novembre 2025 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 au niveau des chapitres en section de fonctionnement et des chapitres-opérations en section d'investissement, telle qu'elle est détaillée ci-après :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Exercice		2025		
Etape		BP	BS	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	2 426 312,89 €	
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 376 000,00 €		100 000,00 €
	Total : Ordre	1 376 000,00 €	2 426 312,89 €	100 000,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 299 862,07 €		-51 606,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	13 486 010,20 €		
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 064 362,00 €	163 755,00 €	-50 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 719 591,05 €	0,00 €	135 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	345 000,00 €		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00 €		
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	30 000,00 €		
	Total : Réel	24 974 825,32 €	163 755,00 €	33 394,00 €
	Total : Dépenses	26 350 825,32 €	2 590 067,89 €	133 394,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Exercice		2025		
Etape		BP	BS	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00 €		5 000,00 €
	Total : Ordre	35 000,00 €		5 000,00 €
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	0,00 €	2 590 067,89 €	
013	ATTENUATION DE CHARGES	285 500,00 €		54 796,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	1 658 169,00 €		71 000,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	2 311 749,00 €		19 036,00 €
731	FISCALITE LOCALES	19 139 493,00 €		50 000,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 423 554,32 €		-66 438,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	497 160,00 €		
76	PRODUITS FINANCIERS	200,00 €		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €		
	Total : Réel	26 315 825,32 €	2 590 067,89 €	128 394,00 €
	Total : Recettes	26 350 825,32 €	2 590 067,89 €	133 394,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice		2025				
Etape		BP	RAR	BS	VIRSPE n°1	DM n°1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	940 000,00 €				
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	35 000,00 €				5 000,00 €
	Total : Ordre	975 000,00 €				5 000,00 €
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00 €		2 022 066,99 €		
1000	PARC AUTOMOBILE	0,00 €	81 962,93 €			
1001	PARC INFORMATIQUE	172 830,50 €	124 390,81 €			
104	ESPACES VERTS	109 000,00 €	50 826,63 €			
106	PROJET NATURE	46 730,00 €	24 849,80 €			
1100	REQUALIFICATION CENTRE VILLE	0,00 €				
1200	PLAN ACCESSIBILITE	50 000,00 €	146 703,82 €		3 000,00 €	
1300	PLAN LEDS	75 000,00 €	229 312,03 €		-25 000,00 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 215 000,00 €				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 000,00 €	24 774,00 €		35 500,00 €	
202101	AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	20 000,00 €				-5 203,01 €

Exercice		2025				
Etape		BP	RAR	BS	VIRSPE n°1	DM n°1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
202102	AP EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE MOUTON	50 000,00 €				
202201	AP VEGETALISATION COURS ECOLES	1 000 000,00 €				
202202	AP AMENAGEMENT DU VALLON	0,00 €				
2024001	AP RENOVATION CHAPELLE DE BEAUNANT	50 000,00 €				
2024002	AP RENOVATION ENERGETIQUE GS MOUTON	220 000,00 €				-50 000,00 €
2024003	AP VERS UNE NOUVELLE VIE POUR LA MAISON RICARD	140 000,00 €				
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	550 668,26 €	27 907,00 €			1 105 001,00 €
205	VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	165 000,00 €	47 412,79 €			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	597 991,00 €	95 264,54 €		-40 000,00 €	3 533,56 €
210	RESERVES FONCIERES	75 000,00 €	63 490,00 €		-50 000,00 €	
218	VIDÉOPROTECTION	296 000,00 €	100 712,16 €			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000,00 €				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €				
300	HOTEL DE VILLE	40 000,00 €	1 636,09 €			
304	REHABILITATION CIMETIERE	74 000,00 €	23 385,92 €		62 000,00 €	
307	TOUS BATIMENTS	354 300,00 €	260 395,84 €		-125 000,00 €	
399	PATRIMOINE	0,00 €	39 213,38 €			
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	249 401,00 €	13 458,11 €			
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 551 702,00 €	174 939,38 €		-125 500,00 €	
699	STRUCTURES JEUNESSE	3 000,00 €	4 690,53 €			
700	ESPACE CULTUREL		822,77 €			
899	TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	1 120 300,00 €	103 910,03 €		265 000,00 €	
	Total : Réel	8 309 922,76 €	1 640 058,56 €	2 022 066,99 €	0,00 €	1 053 331,55 €
	Total : Dépenses	9 284 922,76 €	1 640 058,56 €	2 022 066,99 €	0,00 €	1 058 331,55 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Exercice		2025			
Etape		BP	RAR	BS	DM n°1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	940 000,00 €			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €		2 426 312,89 €	
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	1 376 000,00 €			100 000,00 €
	Total : Ordre	2 316 000,00 €		2 426 312,89 €	100 000,00 €
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00 €			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	600 000,00 €			-600 000,00 €
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	820 000,00 €		603 278,17 €	117 368,55 €
1000	PARC AUTOMOBILE				8 000,00 €
106	PROJET NATURE	46 730,00 €			
1200	PLAN ACCESSIBILITE		46 207,20 €		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	54 793,00 €	6 764,00 €		
1300	PLAN LEDS		37 170,90 €		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 890 613,76 €		-2 426 312,89 €	1 000 000,00 €
202101	AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	0,00 €	1 391 002,58 €		
202201	AP VEGETALISATION COURS ECOLES	0,00 €	1 089 536,00 €		
202202	AP AMENAGEMENT DU VALLON		65 000,00 €		177 696,00 €
218	VIDÉOPROTECTION	121 000,00 €			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €			
307	TOUS BATIMENTS	12 000,00 €	101 048,00 €		
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES		15 842,70 €		
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	400 000,00 €	283 133,00 €		11 759,00 €
699	STRUCTURES JEUNESSE		4 533,00 €		
899	TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	18 786,00 €	18 610,00 €		243 508,00 €
	Total : Réel	6 968 922,76 €	3 058 847,38 €	-1 823 034,72 €	958 331,55 €
	Total : Recettes	9 284 922,76 €	3 058 847,38 €	603 278,17 €	1 058 331,55 €

- **ARRÊTER** la subvention d'équilibre 2025 en fonctionnement du budget principal Ville au budget principal CCAS à un montant maximum de 514 680,40 € ;
- **ARRÊTER** la subvention d'équilibre 2025 en investissement du budget principal Ville au budget principal CCAS à un montant maximum de 1 223 261,00 € ;

- **ARRÊTER** la subvention d'équilibre 2025 en fonctionnement du budget principal Ville au budget annexe Le Colombier à un montant maximum de 243 330,00 € ;
- **ARRÊTER** la subvention d'équilibre 2025 en investissement du budget principal Ville au budget annexe Le Colombier à un montant maximum de 116 860,09 € ;
- **ARRÊTER** la subvention d'équilibre 2025 en fonctionnement du budget principal Ville au budget annexe Les Oliviers à un montant maximum de 125 246,00 € ;
- **ARRÊTER** la subvention d'équilibre 2025 en investissement du budget principal Ville au budget annexe Les Oliviers à un montant maximum de 145 622,17 € ;
- **ARRÊTER** la subvention d'équilibre 2025 en fonctionnement du budget principal Ville au budget annexe La Mouche à un montant maximum de 883 589,01 € ;
- **ARRÊTER** la subvention d'équilibre 2025 en investissement du budget principal Ville au budget annexe La Mouche à un montant maximum de 81 572,00 € ;

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Eliane NAVILLE, Fabien BAGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Christophe GODIGNON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.